4.011 Mise au point d'un système automatisé permettant d'enregistrer les activités des membres relatives aux résolutions et recommandations, afin d'améliorer la présentation de rapports lors de chaque Congrès mondial de la nature et dans l'intervalle entre deux Congrès

CONSIDÉRANT les discussions qui se sont déroulées lors des réunions du Comité national sud-africain pour l'UICN depuis la dernière session du Congrès mondial de la nature ;

NOTANT que les membres ont demandé à plusieurs reprises lors de la 4e Session du Congrès mondial de la nature des informations sur la mesure dans laquelle les motions adoptées lors de précédentes sessions du Congrès ont été prises en compte et mises en oeuvre ;

PRÉOCCUPÉ par le fait que jusqu'à présent les membres ne disposent d'aucun mécanisme officiel, structuré et fonctionnel leur permettant de faire rapport, de surveiller, de coordonner et de gérer leurs contributions à la mise en oeuvre des motions adoptées à chaque session du Congrès mondial de la nature ; ni d'aucun mécanisme leur permettant d'identifier les motions qui pourraient ne pas être mises en oeuvre ou prises en compte correctement durant l'intervalle entre deux sessions du Congrès et de réagir à cette situation ;

RECONNAISSANT que la capacité de suivre les progrès de mise en oeuvre des motions, y compris de permettre, le cas échéant, une ventilation des données à différents niveaux, par exemple aux niveaux mondial, régional, national et local, donnera la possibilité à chaque membre, aux groupements nationaux et régionaux de membres et à l'UICN en général, d'améliorer et de surveiller plus efficacement la mise en oeuvre des motions adoptées ; et

NOTANT que les technologies informatiques actuelles permettent de concevoir facilement des systèmes pluralistes de présentation de rapports en ligne ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :

1. RECOMMANDE la mise au point dans les plus brefs délais d'un système automatisé en ligne permettant aux membres de faire rapport sur leurs activités d'application des résolutions et recommandations adoptées à chaque session du Congrès mondial de la nature.

2. RECOMMANDE que le système soit élaboré de façon à être facilement adaptable à différentes échelles et, selon les besoins, à la portée géographique de chaque résolution ou recommandation, ainsi qu'aux mandats géographiques de chaque membre et groupe de membres.

3. RECOMMANDE que les Comités nationaux et régionaux de l'UICN soient chargés d'encourager leurs membres à adhérer à ce système et à intégrer leurs progrès à ce titre dans leurs rapports conformément au paragraphe 66 (d) du Règlement de l'UICN : « présentent un rapport d'activités au Directeur général et au Conseil une fois par an ».

En outre, le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session, propose les orientations suivantes pour l'application du *Programme de l'UICN 2009-2012* **:**

4. PRIE la Directrice générale d'accélérer la mise au point d'un tel système. L'État membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis ont voté contre cette motion.